

Objet de la procédure

Cette procédure vise à décrire l'organisation et le fonctionnement des inscriptions aux compétitions Nationales.

Définition du matériel

Inscriptions aux compétitions Nationales auprès de la Commission nationale de la discipline.

Domaine d'application

Sous la responsabilité du Président de la Commission Régionale, Trésorier Général, ils gèrent les inscriptions auprès de la Commission Nationale.

Prise en charge des demandes d'inscription

Le club :

Comment : Par courrier ou mail auprès du Président de la Commission Régionale

Il comportera l'ensemble des renseignements obligatoires (Titre, date, lieu – Nom Prénom des coureurs) ainsi que le chèque des engagements.

Quand : Au plus tard 8 jours avant la compétition.

A qui : Au Président de la Commission et du Trésorier Général.

Le Président de la commission

Comment : Transmission de l'ensemble des demandes avec les chèques d'engagement.

Quand : Le plus rapidement possible avant la date de la compétition.

A qui : Au Trésorier Général de la Ligue

Le Trésorier général :

Comment : Transmission des engagements et un chèque global à la Commission nationale par courrier.

Quand : Le plus rapidement possible avant la date limite.

A qui : A la Commission nationale.

Facturation

Le Trésorier général :

Émission d'une facture des inscriptions à chaque club après encaissement des chèques.

Nota :

- Aucune inscription ne sera faite auprès de la commission nationale sans votre règlement.
- Aucune inscription ne sera prise en compte par la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Roller Sports en cas de non respect du délai de remise de votre document et chèque auprès de la Commission Nationale.